VILLENEUVE
LEZ AVIGNON

DÉPARTEMENT DU GARD **MAIRIE DE VILLENEUVE LEZ AVIGNON**
Arrondissement de Nîmes
Service Urbanisme / MO

Décision N° 58 /2025

OBJET : DOMAINE ET PATRIMOINE – LOCATIONS -
PARCELLES COMMUNALES –BX9 BX10 BX11 sises Plaine de l'abbaye.

Convention d'occupation précaire d'un terrain communal à l'égard de Madame Delphine GUENAULT.
Le Maire de Villeneuve lez Avignon,

Vu les dispositions des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation de certaines attributions du Conseil Municipal au Maire,

Vu la délibération du 27 mai 2020, publiée et déposée le 29 mai 2020

Vula délibération du 7 novembre 2019 relative aux modalités de mise à disposition des parcelles sises plaine de l'abbaye,

Vu la demande formulée parMadame Delphine GUENAULTdemeurant 34 Allée des bastides neuves 30400 Villeneuve lez Avignon afin d'exercer l'activité d'entreposage d'ânes et de poneys, l'organisation d'anniversaire avec les enfants,

Considérant que les parcelles communales BX9 BX10 d'une superficie de 1384m² situéesà la Plaine de l'Abbaye sont libres de toute occupation et pourraient être mise à disposition de Madame Delphine GUENAULT.

DÉCIDE

D'autoriser Madame Delphine GUENAULT à occuper les parcelles communales BX9 BX10 BX11 situées à la Plaine de l'Abbaye pour l'activitéd'entreposage d'ânes et de poneys, l'organisation d'anniversaire avec les enfants, à compter du **2 décembre 2024** au 2 décembre 2025 gratuitement, il s'agit d'une activité à but non lucratif.

Une convention d'occupation précaire d'un terrain communal réglant les modalités de cette mise à disposition sera signée avecl'intéressée.

Fait à Villeneuve lez Avignon,
Le 14 Mai 2025

Madame Le Maire

Pascale BORIES

Mairie de Villeneuve-lez-Avignon - Gard

La présente décision est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans les deux mois suivants sa notification.

Accusé de réception en préfecture
030-213003510-20250514-58-2025-AU
Date de télétransmission : 14/05/2025
Date de réception préfecture : 14/05/2025